

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

Réf. n° : 10/CPU/UKMO/2015

Ouargla, le : 22/04/2015

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE
22/04/2015

L'an deux mil quinze et le vingt deux du mois d'avril, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université, sous la présidence de M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 09 h 00' et s'est achevée à 11 h 25' du même jour, et dont l'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- ✓ Point de Situation Progression Pédagogique ;
- ✓ Calendrier fin d'Année ;
- ✓ Candidatures Master et L3 (2015/2016) ;
- ✓ Lauréats 2015 ;
- ✓ Doctoriales ;
- ✓ Bourses courte durée et congé scientifique ;
- ✓ Divers.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents M. le Recteur a ouvert la séance de travail par aborder un certain nombre de points ayant trait notamment aux :

✓ *Visite de M. le 1^{er} Ministre* à l'université Kasdi Merbah Ouargla et plus spécialement à la faculté de Médecine, le 09/004/2015, dont les impressions très positives l'ont véritablement marqué. C'est une réalité que vit notre établissement révélant un saut bien marquant ;

✓ *Fête National de l'étudiant (19 mai)*. Notre université sera honorée d'accueillir les festivités de la Wilaya. C'est une opportunité pour nous d'exposer les travaux réalisés et de montrer aux visiteurs les atouts que recèle notre établissement.

✓ *Année internationale de la lumière*. L'Année internationale de la lumière est une initiative globale qui vise à sensibiliser les citoyens du monde entier sur l'importance, dans leur vie quotidienne, de la lumière et des technologies qui y sont associées tels que l'optique. La Lumière et ses technologies participent pleinement au développement de la société. C'est une occasion unique d'inspirer, d'éduquer et de connecter à l'échelle mondiale. Dans cette perspective notre université se mesure par l'organisation d'une journée d'étude, le 06/05/2015, baptisée **Lumière, Energie et Développement Durable**.

✓ *Année Universitaire 2015/2016*. Les préparations, en matière d'accueil de nouveaux bacheliers dont les flux des nouveaux bacheliers seront plus importants que les années antérieurs Pour ce faire, la gestion à bon escient des infrastructures pédagogiques et des

moyens humains est une obligation que tout un chacun des responsables (doyens, vices doyens et chefs de départements) sont astreints à agir avec.

✓ *Stages en milieu professionnel* : il y a lieu désormais d'entériner de nouvelles conventions avec les partenaires socio-économiques, qu'elles soient diversifiées et toucheraient différents secteurs. L'installation des étudiants pour des stages pratiques faciliteraient leur insertion professionnelle. Par ailleurs le suivi de ces derniers par un staff d'enseignants doit être opéré de manière systématique. Les procédures inhérentes à la rémunération des étudiants stagiaires doivent être opérées dans les délais impartis à cet effet ;

✓ *Heures de vacation* : Tout état antérieur à janvier 2015 ne serait considéré. Au cours de la première semaine de chaque mois l'état doit nous parvenir alors que le service fait est une exigence avant de comptabiliser la séance. Le document élaboré dans ce sens, n'est autre qu'une pièce comptable. Tout comme les états de soutenances de doctorat et de l'habilitation universitaire qui doivent être traités dans les délais.

✓ *Recrutement nouveaux enseignants* : Cette opération qui s'inscrit au titre de l'année 2015 dont les spécialités envisagées, à l'image des mathématiques, physique et informatique, seront destinées exclusivement aux classes préparatoires des sciences et techniques dont l'ouverture officielle est prévue pour l'année universitaire 2015/2016.

La parole fut accordée par la suite aux vices recteurs. Respectivement sont intervenus :

1/- M. le Vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation, dont l'intervention s'est récapitulée dans :

• **Calendrier de la fin d'année universitaire 2014/2015.**

Opération	Date / Période
Arrêt des cours semestre 2	le Jeudi 14 Mai 2015
Examens du semestre 2	du samedi 16 Mai au samedi 23 Mai 2015
Affichages corrigé-type et notes. Consultation des copies. Recours et études des recours. Saisies des notes	du dimanche 18 Mai au Lundi 25 Mai 2015
Session de Rattrapage (S1 + S2)	du Samedi 30 Mai au Jeudi 04 Juin 2015
Dépôt des PFE (Licence) et Mémoire (Master)	à partir de Mercredi 20 Mai 2015
Soutenances des PFE (Licence) et Mémoire (Master)	du Lundi 01 juin au Mercredi 10 Juin 2015
Délibérations Finales	Jeudi 11 juin 2015
Lauréats 2015/2015 (Majors de Promotion)	Dimanche le 14 juin 2015
Remise relevés de notes « S2, S4 et S6) aux étudiants	du Lundi 15 juin au Jeudi 18 juin 2015.
Remise PV de délibérations Finales et Dossiers des Etudiants Sortants (auprès du rectorat)	du Dimanche 14 juin au Jeudi 18 Juin 2015
Cérémonie de clôture de l'année universitaire 2014/2015	le jeudi 25 juin 2015
Restitution des Diplômes pour remise aux Etudiants	du Mercredi 01 juillet au jeudi 9 juillet 2015
Remise des Diplômes aux Etudiants (Au niveau des facultés et Institut) :	du Dimanche 12 juillet au Jeudi 16 juillet 2015
Démarrage des cours année universitaire 2015/2016	dimanche 06/09/2015

Par ailleurs, l'opération réinscription des étudiants des années avancées (L2, L3 et M2) doit avoir lieu au terme des délibérations une fois officiellement proclamées (se référer au calendrier pédagogique de l'année universitaire 2014/2015).

Un tour de table fut accordé à chaque département afin de mettre en exergue l'état d'avancement des différentes matières tous cycles confondus. Il en ressort, qu'à la date du 23/04/2015, soit à trois semaines avant l'achèvement du semestre 2 (afin d'accomplir 14 semaines d'enseignement) une moyenne de 80% caractérise la progression pédagogique. Une

marge de manœuvre est laissée à l'appréciation du département, lorsque nécessité le prouve alors que le strict respect des différentes opérations du calendrier arrêté revêt un caractère obligatoire pour tous.

- **Candidatures Master et L3 au titre de l'année universitaire 2015/2016 ;**

Dans la perspective d'assurer une bonne organisation à cette opération, tout en agissant à la fois dans la rigueur et la transparence absolue d'une part et d'autre part de commencer les cours à la date du 06/09/2015, un planning d'action fut élaboré et se résume comme suit :

Opération	Date / Période
<i>Dépôt Dossier de candidature (Auprès des Facultés et Institut)</i>	du Dimanche 21 Juin au Jeudi 25 juin 2015
<i>Etude des Dossiers (Classement)</i>	du Dimanche 28 Juin au Mardi 30 juin 2015
<i>Affichage des résultats préliminaires (Classement)</i>	Le Mercredi 01 juillet 2015
<i>Recours</i>	du Mercredi 01 Juillet au Jeudi 02 Juillet 2015
<i>Etude des Recours</i>	le Lundi 06 Juillet 2015
<i>Affichage des Résultats Définitifs (Classement)</i>	du Mardi 07 Juillet au Mercredi 08 Juillet 2015
<i>Remise des P.V. auprès du Rectorat</i>	le Jeudi 09 Juillet 2015
<i>Inscriptions (au niveau du Rectorat)</i>	du dimanche 12/07/2015 au jeudi 23/07/2015
<i>Démarrage des cours</i>	dimanche 06/09/2015

Seules les spécialités officiellement habilitées sont concernées par cette opération.

- **Lauréats 2015**

L'arrêté ministériel 711 du 03 novembre 2011 notamment ses articles 55 et 56 qui définissent les modalités de classement et d'orientation des étudiants, est seule référence. Un seul lauréat par département et par cycle (licence et/ou master) est à considérer. C'est dans ce sens qu'un dossier de major de promotion doit être fourni au rectorat renfermant les documents suivants : copie du baccalauréat, relevés de notes de toutes les années de formation et attestation d'assiduité (établis et visés par le chef de département).

En reprenant la parole, M. le Recteur a insisté sur :

✓ Les soutenances de PFE et Mémoires de Master, une seule et unique session ; juin 2015, tout retard sera différé au mois de juin 2016 et considéré comme redoublement. Par ailleurs, le manuscrit en soi doit obéir aux normes de présentation (forme et fond) alors que le jury de soutenance doit être en conformité avec l'arrêté N° 362 du 9 juin 2014. Quant aux thèmes à proposer pour l'année universitaire 2015/2016 doivent être ventilés dès le mois de septembre 2015 ;

✓ l'application stricte du cadre réglementaire qui régit les candidatures au master et passerelle DEUA/L3, en faisant références notamment aux arrêtés N° 363 et 364 du 09 juin 2014. Un document de présence obligatoire doit être notifié à tout candidat retenu pour la formation.

Par ailleurs tout critère jugé valable à rajouter en guise de sélection et classement des candidats doit avoir préalablement la couverture des différents organes (équipes de formation et instances scientifiques). La transparence totale doit régir cette opération.

✓ Documents pédagogiques : les procès-verbaux des délibérations finales de l'année universitaire 2014/2015 de certains départements (STU et LLA) non encore assainis à ce jour.. Alors que les PV du Si de l'année en cours, dont la majorité n'ont pas encore atterri. C'est inacceptable et doit opéré dans l'urgence.

✓ Documents pédagogiques ; les relevés de notes, l'annexe descriptive et l'attestation provisoire de succès doivent être établis en conformité avec les arrêtés N° 451, 452 et 453 du 3 novembre 2012. Le vice rectorat chargé de la pédagogie en avait déjà établi des modèles que tous les départements sont astreints de les respecter à la lettre. Par ailleurs tout document pédagogique doit être signé par le chef de département et non le responsable du service.

2/- M. le Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post- graduation, dont l'intervention a porté principalement sur :

- **Doctoriales** : La mise en application de la charte de thèse est un impératif que tout un chacun doit impérativement respecté : doctorant, directeur de thèse, C.F.D. et laboratoire auquel est adossée la formation. Elles sont organisées à la fin de chaque semestre sous la supervision directe des facultés et institut. Il s'agit de mettre en adéquation l'état 'avancement de la thèse. Quant à la troisième édition des doctoriales que notre établissement a eu la tradition d'organiser de manière systématique dont les présentations affichées doivent être remises au rectorat au courant de la semaine prochaine (26 et 30 avril 2015) afin de les insérer sur le site de l'établissement.

- Ouvertures de nouvelles entités de recherche : les dossiers de création de nouveaux laboratoires de recherche doivent être déposés au plus tard le jeudi 30 avril 2015. A même titre que les dossiers de nouvelles habilitations de doctorat Es-Sciences et Habilitation Universitaire (DSP et LLE, Mathématiques, Génie Mécanique entre autres) sont concernées par les mêmes délais.

- C.U.N. dont la 34 session est officiellement pour le dépôt de candidatures et ce avant le 17/05/2015, il y a lieu e procéder par large diffusion auprès des enseignants concernés.

En reprenant la parole, M. le Recteur a insisté respectivement sur les points suivants :

- ✓ Assainissement de Magister dont les étudiants n'ayant pas encore soutenu leurs Mémoires ; un délai de rigueur est arrêté dans ce sens, à même titre d'ailleurs que le doctorat LMD auxquels sont rattachés les étudiants doivent absolument respecter les délais de réalisation de la thèse.

- ✓ Réinscriptions en doctorat ; à la date du 30 septembre de chaque année devront avoir lieu les procédures inhérentes à cette opération. Aucune prolongation n'est accordée si elle n'est pas dûment justifiée.

- ✓ L'ouverture de nouvelles offres de doctorat s'inscrit dans la politique de l'établissement, chose qui permettrait de servir à la fois la recherche et la pédagogie. Il s'agit de catalyseur pour y activer davantage et prôner pour un véritable pôle d'excellence.

- **Bourses courte durée et congé scientifique.**

M. le Recteur s'est longuement penché sur la note de M. le Secrétaire Général du ministère en date du 06 avril 2015 relative aux dysfonctionnements enregistrés lors de l'octroi de bourses courte durée et de congé scientifique (Notre établissement compte 132 cas). Il s'agit de contraintes qui se répercutent négativement sur le budget de l'Etat. Il a rappelé que désormais tout dossier de candidature doit s'appuyer impérativement sur le cadre réglementaire, notamment l'arrêté N° 2010 du 29 décembre 2014 et la circulaire N° 02 du 31 décembre 2013 outre de la note N° 345 du 17 mars 2015.

En attirant l'attention des responsables à la tête des facultés et instituts qui doivent personnellement quant à la bonne gestion de ce dossier. La bourse ; ce n'est pas droit. Elle ne doit revenir qu'à celui qui mérite. Les comptes doivent être rendus : qu'a-t-on fait réellement lors de son séjour ? a conclu M. le Recteur.

- **Divers.**

Bon nombre de points ont été développés par M. le recteur et qui ont porté essentiellement sur :

- ✓ **Organisation de manifestations scientifiques :** la périodicité et la régularité sont seul gage pur rendre plus visible notre établissement. Cela y va de la responsabilité des doyens et directeurs d'institut qui doivent veiller personnellement à leur tenue de manière systématique.

- ✓ **Concours de C.A.P.A. :** Son organisation nous interpelle tous à travers la rigueur et la transparence totale et l'application stricte du cadre réglementaire ;

- ✓ **Labos de recherche :** les directeurs de laboratoires sont appelés à consommer leur budget et ce, à travers l'acquisition de nouveaux équipements. La situation actuelle en matière de consommation n'est pas réjouissante alors que les besoins sont de plus en plus pressants.

- ✓ **Fonds documentaires :** l'exposition du livre, organisée au sein de notre établissement d'il y a plus de 1 mois était une aubaine pour les facultés en matière d'acquisition de nouveaux titres, désormais il y a lieu de passer les commandes afin de les réceptionner dans les meilleurs délais. Il y a lieu par ailleurs de diversifier les titres et le nombre d'exemplaires.

- ✓ **S.N.D.L. :** Les pouvoirs publics ont mis le paquet afin de servir la science et les chercheurs nationaux, cependant le recours à ce système demeure mitigé. Il est opportun de sensibiliser davantage toute la communauté universitaire (enseignant-chercheurs, doctorants et mastérants) quant aux avantages accordés par le système en question, articles de différents champs disciplinaires parus dans des bases indexées outre de la gratuité de l'opération) ;

- ✓ **Portes ouvertes sur l'université :** hormis la faculté S.E.S.G.S.C. qu'elle a eu le mérite d'organiser et de manière très satisfaisantes, journée portes ouvertes sur l'université, le reste des facultés et instituts sont appelés à les organiser de la même manière afin de se faire connaître et de faire aboutir l'information à l'ensemble de la collectivité universitaire.

En remerciant l'ensemble des présents et en les appelant à multiplier les efforts, la séance fut levée le même jour de la même date à 11H 30'.

مجلس الجامعة
مضاء : أحمد بوطرفاية
جامعة ورقلة

